



Pare-brise NON PRIS EN COMPTE

Par stephopi62

j'ai eu un accident 100% responsable je l'ai déclaré de suite , jante hs pneu hs et pare-brise.
déclaration faite , viens l'expertise , l'expert annonce on change la jante , le pneu mais pas le pare-brise , il aurait décrété que l'impact a été fait antérieurement alors que non.
la jante a été changé , il me reste le pare brise apres devis 1350 euros mais je suis assuré tout risque meme si l'impact aurait été antérieur je dois etre litteralement remboursé sauf franchise ? . a ce jour je n'ai pas refais de demande de sinistre pour le pare brise que dois je faire ? MERCI

Par chaber

Bonjour

Il est peu probable que le pare-brise entre dans l'accident que vous avez eu Il vous est toujours de faire une déclaration Bris de glaces

L'assureur peut résilier votre contrat à la date anniversaire